

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES  
FINANCES ET DU PLAN

.....

DIRECTION GÉNÉRALE DU SECTEUR FINANCIER ET DE LA  
COMPÉTITIVITÉ

.....

DIRECTION DES ASSURANCES

.....

NOTE SUR LA MICROASSURANCE

EXERCICE 2016

## Table des matières

I. La situation du marché sur la période 2014-2016 .....	3
A. L'offre de micro assurance .....	3
B. La demande de micro assurance .....	4
C. Les prestations payées .....	4
II. Les pistes de réflexion .....	5

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre 7 du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

## **I. La situation du marché sur la période 2014-2016**

### **A. L'offre de micro assurance**

#### **1. Les sociétés**

Les produits de micro assurance sont commercialisés par quatre sociétés (deux sociétés vie et deux sociétés dommages). Cependant, cinq (5) sociétés commercialisent des produits de micro assurance par l'intermédiaire du Pool de Micro assurance Santé (PMAS).

#### **2. Les produits**

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie.

#### **3. La distribution**

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- Les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les associations ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les courtiers ;
- Les organisations non gouvernementales, ...

#### **4. Le chiffre d'affaires**

En 2016, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 528 millions de FCFA contre 831 millions de FCFA en 2015 soit une baisse de

36%. Cette baisse est le fait d'une société qui a connu une forte chute de sa production.

En 2016, la production est ainsi répartie : maladie 5% et produits décès 95%.

**Tableau1 : Chiffre d'affaires**

Années	2014	2015	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	683 497 837	831 169 729	528 599 334
<b>Taux de croissance</b>		21,61%	-36,40%

**Source** : données agrégées par la DA

## B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;
- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

## C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 89 millions de FCFA contre 96 millions de FCFA soit une baisse en valeur absolue de 7 millions de FCFA. Il convient de signaler que 17% des sinistres payés concernent la maladie et les 83% sont imputés aux produits décès.

**Tableau2 : Sinistres payés**

Années	2014	2015	2016
<b>sinistres payés</b>	68 661 887	96 417 392	89 904 027
<b>Taux de croissance</b>	-	40,42%	-6,76%

**Source** : données agrégées par la DA

## D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Cependant, il faut signaler qu'il se situe à 46,61% en 2016 pour la micro assurance maladie.
- ✓ en 2016, le ratio de charge de gestion est à un niveau très élevé 58,32% alors que la norme théorique est de 35%.
- ✓ le ratio de revenu net se situe à des niveaux acceptables. Sur la période en revue, le résultat d'exploitation est excédentaire.

**Tableau3 : Principaux ratios**

Années	2014	2015	2016
primes acquises	703 468 349	483 876 616	528 048 131
frais de gestion	152 333 470	153 330 805	307 933 036
charge de sinistre	82 571 887	110 228 246	95 702 791
revenu net	116 346 103	177 511 169	84 496 133
Ratio des charges de sinistre	11,74%	22,78%	18,12%
Ratio des charges de gestion	21,65%	31,69%	58,32%
Ratio de revenu net	16,54%	36,69%	16,00%

**Source** : données agrégées par la DA

## II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous-secteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devront vulgariser davantage les produits de micro assurance ;
- ✓ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devront également être renforcées par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;

- ✓ un programme d'éducation en assurance des populations cibles doit être entrepris. Cette mission pourrait être confiée à l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) en rapport avec la direction des assurances et les associations d'assureurs et de courtiers ;
- ✓ la révision du livre VII du code CIMA pour faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance ;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;
- ✓ l'application d'un régime fiscal souple pour les nouvelles sociétés purement de micro assurance. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer ces sociétés de l'impôt sur le bénéfice pour les trois premiers exercices d'autant plus que ce sous secteur de l'assurance peut contribuer fortement à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.